

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

---

QUESTIONS  
remises à la présidence du Sénat



RÉPONSES  
des ministres aux questions écrites



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Sommaire

<b>1. Questions écrites</b>	5
<i>Index alphabétique des sénateurs ayant posé une ou plusieurs questions</i>	3
<i>Index analytique des questions posées</i>	4
Ministres ayant été interrogés :	
Aménagement du territoire et décentralisation	5
Transports	5
<b>2. Réponses des ministres aux questions écrites</b>	8
<i>Index alphabétique des sénateurs ayant reçu une ou plusieurs réponses</i>	6
<i>Index analytique des questions ayant reçu une réponse</i>	7
Ministres ayant donné une ou plusieurs réponses :	
Culture	8
Intérieur	10
<b>3. Liste de rappel des questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai de deux mois</b>	14

# 1. Questions écrites

## INDEX ALPHABÉTIQUE DES SÉNATEURS AYANT POSÉ UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS

*Cet index mentionne, pour chaque question, le numéro, le ministre interrogé, la rubrique de classement analytique (en caractère gras) et le titre*

### B

**Berthet (Martine) :**

2706 Transports. **Transports.** *Augmentation du poids total autorisé en charge des véhicules utilitaires légers jusqu'à 4,2 tonnes (p. 5).*

### C

**Canévet (Michel) :**

2705 Aménagement du territoire et décentralisation . **Aménagement du territoire.** *Mise en oeuvre des servitudes de passage des piétons le long du littoral (p. 5).*

## INDEX ANALYTIQUE DES QUESTIONS POSÉES

*Cet index mentionne, pour chaque question, le numéro, le ministre interrogé et le titre*

### A

#### **Aménagement du territoire**

Canévet (Michel) :

- 2705 Aménagement du territoire et décentralisation . *Mise en oeuvre des servitudes de passage des piétons le long du littoral* (p. 5).

### T

#### **Transports**

Berthet (Martine) :

- 2706 Transports. *Augmentation du poids total autorisé en charge des véhicules utilitaires légers jusqu'à 4,2 tonnes* (p. 5).

# Questions écrites

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉCENTRALISATION

### *Mise en oeuvre des servitudes de passage des piétons le long du littoral*

2705. – 2 janvier 2025. – M. Michel Canévet attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation concernant les conditions de mise en oeuvre des servitudes de passage de piétons le long du littoral (SPPL). Le long du littoral, les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de trois mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons et de permettre ainsi un accès à tous au rivage de la mer. Cela met en valeur les sentiers côtiers qui constituent un atout en matière touristique. Prévue par les lois de 1976 et 1986 relatives à l'aménagement du littoral, la SPPL repose sur l'article L. 121-31 du code l'urbanisme qui stipule que : « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3 mètres de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons ». Aujourd'hui de nombreuses communes littorales françaises et notamment bretonnes disposent de ces servitudes. Pour autant, certaines problématiques peuvent apparaître lors de la mise en oeuvre de ces SPPL dans des communes qui n'en sont pas encore dotées. Les élus ou les associations ne savent pas toujours qui peut ou doit initier leur mise en place : la commune, la préfecture, seule ou par l'intermédiaire des directions départementales du territoire et de la mer ou bien encore si l'initiative peut émaner d'une association. Aussi, il lui demande de rappeler la procédure précise et complète de mise en place de ces SPPL et, si des chiffres existent, d'indiquer combien de ces SPPL il reste encore à ouvrir le long du littoral français.

## TRANSPORTS

### *Augmentation du poids total autorisé en charge des véhicules utilitaires légers jusqu'à 4,2 tonnes*

2706. – 2 janvier 2025. – Mme Martine Berthet attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports sur la nécessité d'augmenter le poids total autorisé en charge (PTAC) des véhicules utilitaires légers jusqu'à 4,2 tonnes. Les récentes évolutions technologiques des véhicules ont entraîné une augmentation de leur poids, réduisant considérablement leur charge utile disponible. En prenant en compte le poids des collaborateurs, du carburant et des équipements de chantier, ces véhicules atteignent rapidement leur limite de PTAC, ne laissant aucune marge pour le transport de matériel ou de matériaux supplémentaires. Cette contrainte impacte particulièrement les petites et moyennes entreprises des travaux publics, pour lesquelles les véhicules utilitaires légers de type 3,5 tonnes sont indispensables pour assurer les déplacements quotidiens des équipes et des outils sur les chantiers. En outre, cette situation impose une multiplication des déplacements pour accomplir une même mission, augmentant non seulement les coûts opérationnels pour ces petites entreprises mais aussi, et inutilement, leurs émissions de gaz à effet de serre. Une adaptation de la réglementation française pour relever le PTAC à 4,2 tonnes constituerait une réponse concrète à ces enjeux, simplifiant l'organisation quotidienne des entreprises et participant à la réduction de leur empreinte environnementale. Par ailleurs, au niveau européen, la résolution législative du Parlement européen du 28 février 2024 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, abrogeant la directive 2006/126/CE, propose une évolution similaire. L'amendement 83 de cette résolution indique qu'un permis de conduire de catégorie B, deux ans après sa première délivrance, serait valable pour la conduite d'ambulances et d'autres véhicules à usage spécial, tels que les autocaravanes, dont la masse est inférieure ou égale à 4 250 kg. Il semble pertinent que les professionnels des travaux publics puissent bénéficier d'une évolution comparable dans le cadre de leurs activités. Elle souhaiterait donc savoir si le Gouvernement envisage une modification de la réglementation nationale pour permettre l'augmentation du PTAC des véhicules utilitaires légers à 4,2 tonnes, tout en maintenant leur conduite accessible avec le permis B. Une telle mesure représenterait une avancée significative pour les 1 594 entreprises et 41 424 salariés du secteur des travaux publics, en répondant efficacement à leurs besoins opérationnels et environnementaux.

## 2. Réponses des ministres aux questions écrites

### *INDEX ALPHABÉTIQUE DES SÉNATEURS AYANT REÇU UNE OU PLUSIEURS RÉPONSES*

*Cet index mentionne, pour chaque question ayant une réponse, le numéro, le ministre ayant répondu, la rubrique de classement analytique (en caractère gras) et le titre*

#### D

**Dumas (Catherine) :**

- 950** Intérieur . **Police et sécurité.** *Multiplication inquiétante des incivilités et des agressions contre les pharmaciens en Ile-de-France, en particulier à Paris* (p. 10).
- 977** Culture. **Culture.** *Réglementations européennes sur l'usage du plomb et leurs conséquences pour le secteur des métiers d'art* (p. 8).

#### R

**Robert (Sylvie) :**

- 1655** Culture. **Culture.** *Politique de soutien aux documentaristes et aux documentaires audiovisuels* (p. 9).

## INDEX ANALYTIQUE DES QUESTIONS AYANT REÇU UNE RÉPONSE

*Cet index mentionne, pour chaque question, le numéro, le ministre ayant répondu et le titre*

### C

#### **Culture**

Dumas (Catherine) :

977 Culture. *Réglementations européennes sur l'usage du plomb et leurs conséquences pour le secteur des métiers d'art* (p. 8).

Robert (Sylvie) :

1655 Culture. *Politique de soutien aux documentaristes et aux documentaires audiovisuels* (p. 9).

### P

#### **Police et sécurité**

Dumas (Catherine) :

950 Intérieur . *Multiplication inquiétante des incivilités et des agressions contre les pharmaciens en Ile-de-France, en particulier à Paris* (p. 10).

# Réponses des ministres

## AUX QUESTIONS ÉCRITES

### CULTURE

#### *Réglementations européennes sur l'usage du plomb et leurs conséquences pour le secteur des métiers d'art*

977. – 3 octobre 2024. – **Mme Catherine Dumas** interroge **Mme la ministre de la culture** sur de nouvelles normes réglementaires européennes concernant l'usage du plomb et leurs conséquences pour le secteur des métiers d'art. Elle note que l'Union européenne envisage, depuis plusieurs années, de réviser deux réglementations européennes qui réduiraient, in fine, considérablement l'usage du plomb. Elle indique que, d'une part, la révision envisagée du règlement dit « REACH » concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances prévoirait d'inclure l'usage du plomb sur la liste des substances soumises à autorisation et, d'autre part, la révision de la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques sur le lieu de travail (directive CRMD) viserait à réduire la valeur limite d'exposition au plomb et la valeur limite biologique à des taux inatteignables pour les entreprises. Elle souligne que les élus, les parlementaires et les professionnels du secteur des métiers d'art alertent, depuis plusieurs années, le Gouvernement sur les conséquences désastreuses sur plusieurs métiers d'art, en premier rang celui de maître-verrier, que pourraient apporter ces deux révisions réglementaires européennes. Elle ajoute que le plomb est une composante essentielle de la fabrication des vitraux et, malgré les efforts déployés par les professionnels du vitrail, aucun substitut n'a jusqu'ici pu lui être trouvé en raison de ses propriétés particulières. Elle reconnaît que l'usage du plomb doit être maîtrisé afin de protéger la santé et l'environnement. Elle précise toutefois que les risques sanitaires liés à ces métiers apparaissent aujourd'hui maîtrisés par les professionnels du secteur des métiers d'art, grâce aux mesures strictes de prévention et de contrôle mises en place par les professionnels depuis plusieurs années. Elle rappelle que la France concentre à elle seule plus de 60 % du patrimoine vitrail européen et abrite la plus grande surface de vitraux au monde (cathédrales, églises, chapelles, monuments...). Elle souhaite donc lui demander si la France compte se mobiliser au niveau européen pour obtenir que la fabrication, la conservation et la restauration de biens culturels soient exemptées des deux révisions réglementaires européennes.

*Réponse.* – Le plomb est très présent dans le patrimoine culturel, immobilier comme mobilier. Son usage est multiséculaire du fait des qualités intrinsèques uniques de ce métal très lourd, telles que la malléabilité ou la durabilité, très supérieures à celle du zinc et du cuivre, mais aussi à celles d'autres matériaux de couverture. Les techniques de mise en oeuvre concernent de nombreux corps de métiers et de nombreuses entreprises hautement spécialisées, notamment celles qui interviennent sur les monuments historiques, qu'il s'agisse des couvreurs ornemanistes, des maçons, des maîtres-verriers, des restaurateurs de vitraux, de sculptures ou de peintures murales, et des facteurs d'orgue. Largement employé dans la construction, en particulier pour les couvertures et les ornements des cathédrales ou des palais nationaux, le plomb a en effet permis aussi la création de milliers de mètres carrés de vitraux ou d'orgues, un patrimoine considérable en France. Le plomb reste présent de façon permanente et sous de multiples formes dans les immeubles antérieurs à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. De nombreux biens culturels également présents dans les monuments historiques, les musées de France, les archives ou les bibliothèques sont composés, de manière constitutive, de plomb (Voir la page <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/monuments-sites/monuments-historiques-sites-patrimoniaux/les-monuments-historiques/le-plomb-dans-les-monuments-historiques>). Les risques relatifs à l'utilisation du plomb en atelier comme sur un monument historique sont pris en compte de longue date par le ministère de la culture et par les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'oeuvre et les entreprises. Attentif à la préservation des compétences et des savoir-faire indispensables à la conservation et la restauration du patrimoine culturel, le ministère de la culture suit l'ensemble des textes européens en lien avec les ministères chargés du travail, de la santé et de l'écologie. La directive 2004/37/CE relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail (en anglais, Carcinogens, Mutagens or Reprotoxic substances Directive - CMRD) a été adoptée par le Parlement européen le 7 février 2024 et publiée le 19 mars 2024. La France a porté une position équilibrée pour préserver à la fois la santé des travailleurs et leur

emploi. Tout au long du processus de révision, la question de l'impact pour le secteur du patrimoine culturel de l'abaissement des valeurs limites du plomb et de ses composés inorganiques a été prise en compte. Le ministère chargé du travail, responsable pour la France du suivi des négociations de cette directive, a été en contact avec le ministère de la culture et avec les représentants des métiers d'art et du patrimoine (cristallerie, vitrail, instruments de musique, sculptures, peintures murales, couvertures et maçonnerie du patrimoine bâti) afin de préserver les particularités de ces métiers riches de nombreuses très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME), et très féminisés dans certains secteurs comme le cristal ou le vitrail. Le ministère de la culture a réuni, le 7 octobre 2022, tous les acteurs et parties prenantes lors d'une journée technique sur « Le Plomb dans les monuments historiques ». Cette journée a permis d'informer les professionnels du patrimoine des textes discutés au niveau européen et de débattre notamment de la manière de concilier protection des travailleurs et conservation des métiers, techniques et savoir-faire mettant en oeuvre le plomb, tant au bénéfice de la production artistique que de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel (<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/monuments-sites/actualites/A-la-Une/Journee-technique-Le-plomb-dans-les-monuments-historiques-venredi-7-octobre-2022>). La réglementation française est protectrice pour les travailleurs exposés au plomb. Outre les mesures de précaution (installations techniques sur le chantier ou en atelier), les nouvelles dispositions permettront la mise en place de manière plus précoce du Suivi individuel renforcé (SIR), en particulier pour les femmes exposées au plomb et de leurs enfants à naître, sans porter préjudice à leur accès et à leur maintien équitable dans l'emploi. Les ministères chargés de la culture et du travail souhaitent travailler, en lien avec les organismes de prévention et les organisations professionnelles concernées, à la révision des outils et des guides d'accompagnement des entreprises, dans l'objectif de faciliter la mise en oeuvre des mesures de prévention applicables sur un chantier en présence de plomb. Les expériences acquises sur les cathédrales en France permettront également de produire un protocole national d'organisation d'un chantier en présence de plomb. Le ministère de la culture souhaite contribuer au lancement d'études de métrologie, sur les techniques de prélèvement et de mesure adaptées aux monuments historiques et au bâti ancien, avec l'appui, le cas échéant, de l'Association française de normalisation (AFNOR). À la suite de la consultation publique ouverte du 2 février au 2 mai 2022, l'Agence européenne des produits chimiques (en anglais, ECHA) a émis le 12 avril 2023 une recommandation (annexe XIV) du règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals), entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne. La recommandation ne prévoit pas d'interdire l'usage du matériau, mais son inclusion dans l'annexe XIV le soumettrait à autorisation. La procédure d'autorisation est très onéreuse et pèse sur les entreprises. Le 18 décembre 2023, la Commission a répondu à la pétition n° 0724/2023, présentée en novembre 2023 par Monsieur Ivo Rauch, du corpus Vitrearum, pour une exemption à l'interdiction d'utiliser du plomb dans l'art et l'artisanat des objets culturels au titre du règlement REACH ([https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/-PETI-CM-758087\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/-PETI-CM-758087_FR.pdf)). Cette pétition était portée par des « spécialistes de la restauration de vitraux historiques » et des « experts membres du comité scientifique international pour la conservation des vitraux (CSICV, comité expert du corpus Vitrearum et de l'ICOMOS) ». La Commission a rappelé l'ensemble des dispositions des directives de l'Union européenne en matière de santé et sécurité au travail et les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques. La réponse de la Commission prend en compte l'utilisation du plomb et de ses alliages dans le patrimoine culturel : elle « évalue toutes les mesures de gestion des risques existantes pour répondre de la manière la plus appropriée possible aux préoccupations liées aux utilisations non réglementées restantes du plomb, sans nécessairement inclure cette substance dans l'annexe XIV. Si des mesures supplémentaires sur le plomb sont jugées nécessaires au titre du règlement REACH, la Commission procédera à l'élaboration d'éventuelles dérogations en prenant en considération l'importance de la préservation du patrimoine culturel ». La recommandation de l'ECHA de soumettre le plomb à une autorisation n'est pas juridiquement contraignante. La Commission n'est pas tenue de la suivre.

### *Politique de soutien aux documentaristes et aux documentaires audiovisuels*

1655. – 17 octobre 2024. – **Mme Sylvie Robert** appelle l'attention de **Mme la ministre de la culture** sur la nécessité de mieux soutenir les documentaristes et le secteur du documentaire audiovisuel. Dans le rapport sur le documentaire et ses acteurs à l'heure des bouleversements de l'audiovisuel de septembre 2023, l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) souligne la forte précarité qui affecte les documentaristes -baisse de leur pouvoir d'achat de 30 % en 20 ans-, et évoque plusieurs pistes afin d'améliorer leur rémunération et de mieux accompagner la filière. Parmi celles-ci, il est probant de citer l'accroissement de leurs droits d'exploitation, particulièrement faibles aujourd'hui -il s'agit souvent d'un taux compris entre 0,5 et 1 % des recettes- ; la mise en

place d'une expérimentation visant à élargir le périmètre des aides directes, attribuées par le centre national du cinéma (CNC), à la conception des documentaires ; la qualification de la présentation de leurs oeuvres en salles en « activités connexes » à une prestation artistique, ce qui les rendrait éligibles à l'intermittence. Enfin, il pourrait s'avérer pertinent que le soutien à la structuration des entreprises du secteur soit plus étayé, à l'image de ce que pratique le centre national de la musique. Par conséquent, elle lui demande si le Gouvernement entend donner suite au rapport de l'IGAC et, plus globalement, s'il souhaite renforcer sa politique de soutien à l'égard des documentaristes et du secteur.

*Réponse.* – Le ministère de la culture, par le biais de l'action du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), mène une politique particulièrement active de soutien aux documentaires, notamment via des aides directes aux auteurs qui ont été renforcées. Ainsi, en 2021, le CNC a lancé une nouvelle aide au parcours d'auteurs qui bénéficie largement aux documentaristes. Il a également mis en oeuvre, en 2024, la réforme des aides en amont de la production audiovisuelle, pour mieux accompagner cette étape de la création qui est la plus risquée pour les auteurs, mais aussi pour les producteurs. Dans ce cadre, le CNC a notamment créé deux nouvelles aides en faveur de la série documentaire, un format plébiscité par le public et particulièrement par le public jeune (une aide à l'écriture et une aide au développement). Par ailleurs, le CNC a accompagné des négociations entre auteurs et producteurs dans le champ du documentaire audiovisuel qui ont abouti à la signature d'un premier accord au Festival international du film documentaire en janvier 2023, lequel permet aux documentaristes de percevoir une rémunération minimale pour l'écriture du premier document visant à solliciter des soutiens financiers pour le projet. S'agissant de la présentation en salle des oeuvres, la question de la rémunération des intervenants ne peut être réduite, ni aux seuls réalisateurs, ni au seul genre documentaire. C'est donc dans ce cadre plus large que le CNC encourage la rémunération des documentaristes pour la présentation de leurs oeuvres en salle. Cette dépense, engagée par le distributeur, est en effet éligible aux aides à la distribution. En outre, le CNC subventionne de nombreuses associations qui organisent et financent des présentations de films. Concernant le soutien à la structuration des entreprises, le CNC assure un suivi étroit du continuum de financements publics visant à accompagner les entreprises dans leurs besoins de développement, en concertation avec l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) et Bpifrance. L'IFCIC a octroyé des prêts participatifs à plusieurs sociétés du documentaire pour renforcer leurs fonds propres et lever des fonds destinés à financer leur croissance de long terme. Bpifrance a investi en fonds propres dans plusieurs sociétés du documentaire. Enfin, l'accélérateur CNC - Bpifrance dédié aux entreprises du cinéma et de l'audiovisuel, dont la première promotion a été lancée en 2021, a pour objectif d'accompagner les dirigeants d'entreprises dans leurs projets de croissance et à faire face aux évolutions de la filière au moyen de formations académiques, de rencontres professionnelles et de parcours personnalisés de conseil. Une quinzaine de sociétés de documentaire ont déjà pu être accompagnées dans ce cadre.

## INTÉRIEUR

### *Multiplication inquiétante des incivilités et des agressions contre les pharmaciens en Ile-de-France, en particulier à Paris*

**950.** – 3 octobre 2024. – **Mme Catherine Dumas** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la multiplication inquiétante des incivilités et des agressions contre les pharmaciens en Ile-de-France, en particulier à Paris. Elle souligne que les pharmaciens d'officine sont en première ligne face aux violences et sont victimes d'injures, menaces, vandalisme, agressions physiques ou encore de vols à main armée. Elle note que le conseil national de l'ordre des pharmaciens a recensé 366 agressions (verbales, physiques ou vols) pour l'année 2022 sur le territoire national, soit une augmentation de 17 % par rapport en 2019. Elle précise que ces chiffres sont sous-estimés car, selon le conseil national de l'ordre des pharmaciens, près de 4 pharmaciens sur 10 renoncent à déclarer leurs agressions, en raison d'un manque de temps, d'une méconnaissance des procédures ou encore par découragement et par peur de représailles. Elle constate que les témoignages d'agressions ou de vols se multiplient sur les réseaux sociaux, notamment à Paris, où ce phénomène tend à s'aggraver. Elle souhaite par conséquent lui demander ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour protéger les pharmaciens et lutter contre ce fléau.

*Réponse.* – La lutte contre les atteintes commises à l'encontre des commerçants d'une manière générale et des pharmaciens en particulier, qu'il s'agisse de vols, de cambriolages ou de violences fait l'objet d'une grande attention de la part de la préfecture de police, qui mène en ce domaine à la fois un travail d'investigation, de

sécurisation et de prévention, en lien direct avec les professionnels du secteur. De manière factuelle, les principales atteintes visant la profession des pharmaciens au sein de l'agglomération parisienne concernent les vols à la tire et les vols à l'étalage (47 % du volume des infractions subies en 2023, 53 % à Paris, 20 % sur les 9 premiers mois de 2024, 16 % à Paris) ainsi que les cambriolages et dégradations (18 % du volume des infractions subies en 2023, 15 % sur les 9 premiers mois de 2024, 22 % à Paris). A ce jour, les informations sur la profession des victimes et sur le type de lieu de commission des infractions sont trop lacunaires dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationales pour identifier et mesurer précisément la délinquance dont les pharmaciens sont les victimes. Des travaux sont toutefois menés par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'intérieur pour être, à terme, en mesure d'appréhender précisément les phénomènes de délinquance dont sont victimes certaines professions : pharmaciens, médecins, professeurs, etc. D'ores et déjà, une première étude a été publiée par la SSMSI sur les « Violences physiques et verbales enregistrées par les services de sécurité depuis 2016 : une première approche des victimes par profession » (Interstats - *Info Rapide*, n° 21, juillet 2022). Cette étude ne permet toutefois pas d'isoler la situation des pharmaciens. Sur le ressort de l'agglomération parisienne, le nombre d'infractions commises à l'encontre des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie est néanmoins évaluée comme étant en baisse de manière générale et dans chaque département. Précisément, entre 2022 et 2023, la diminution a été de 12 % sur l'agglomération (1761 faits recensés en 2022 contre 1543 en 2023) et 16 % à Paris (808 faits recensés en 2022 contre 680 en 2023). En 2024, ce chiffre est à nouveau à la baisse avec 944 infractions commises sur l'agglomération parisienne au cours des 9 premiers mois de l'année (414 faits recensés à Paris) contre 1170 sur la même période en 2023 (514 faits recensés à Paris). Les marqueurs à la hausse sont ceux des vols avec violences, avec 24 faits recensés sur l'agglomération parisienne au cours des 9 premiers mois de 2024 (17 à Paris) contre 15 en 2023. Les violences volontaires sont également en hausse, avec 44 faits recensés sur l'agglomération parisienne au cours des 9 premiers mois de 2024 (15 à Paris), contre 37 en 2023 (9 à Paris). Sur le plan opérationnel et afin de lutter contre les atteintes dont sont victimes les pharmaciens, les patrouilles de voie publique ont été renforcées dans les secteurs les plus touchés, avec un accent mis sur la prise de contacts avec les commerçants concernés. En cas de cambriolage avec effraction, un équipage de police procède systématiquement aux premières constatations sur les lieux et recueille rapidement les éléments susceptibles de permettre l'identification des auteurs. Les services de la police scientifique sont ensuite requis. Par ailleurs, l'utilisation de la vidéoprotection apporte une aide incontestable au signalement des auteurs et à l'élucidation des délits commis, par le rassemblement de preuves. En matière de prévention, la préfecture de police entretient un lien partenarial direct avec l'Ordre des pharmaciens et organise des actions de sensibilisation à l'attention des adhérents du Syndicat national des pharmaciens. L'ensemble de ces échanges a notamment abouti à la réalisation d'un Livret Sécurité Pharmacien. Aussi, afin de répondre aux questions des pharmaciens en matière de protection de leur officine, la préfecture de police met à leur disposition des correspondants et référents sûreté, qui sont en mesure d'établir un diagnostic personnalisé. En parallèle, ces référents organisent des réunions d'information ainsi que des formations afin de sensibiliser les pharmaciens aux différents risques encourus par leur profession. La préfecture de police a en outre renforcé ses actions de communication et de prévention situationnelle à l'attention des commerçants, des entreprises et des professions libérales. En particulier, le dispositif CESPPLUSUR permet de diffuser aux professionnels inscrits sur la plateforme, un ensemble de conseils en matière de prévention et de sûreté des commerces. À ce jour, CESPPLUSUR compte plus de 940 pharmaciens adhérents. La préfecture de police rappelle qu'en cas d'atteinte, le dépôt de plainte doit être systématique, afin de permettre le déclenchement d'enquêtes pénales. La préfecture de police restera particulièrement à l'écoute des professionnels du secteur et vigilante quant à leur protection. Il convient aussi de rappeler que, à Paris comme dans toute la France, bien que l'Ordre national des pharmaciens ne puisse se substituer au praticien dans le dépôt de plainte, l'article L. 4233-1 du code de la santé publique lui permet d'ester en justice en se portant partie civile, notamment en cas de menaces ou violences commises en raison de l'appartenance à la profession pharmaceutique. Depuis 2017, les pharmaciens peuvent en outre déclarer les agressions qu'ils ont subies à partir du site internet de leur ordre. Cette possibilité leur permet de signaler plus facilement les faits dont ils sont victimes. Il doit également être rappelé que le code pénal prévoit une répression aggravée pour les auteurs de menaces ou de violences à l'encontre d'un professionnel de santé dans l'exercice ou du fait de ses fonctions. En dehors de l'agglomération parisienne, la police nationale est également mobilisée pour prévenir et lutter contre la délinquance dont sont trop souvent victimes les officines pharmaceutiques. Des moyens préventifs et répressifs adaptés sont mis en oeuvre pour permettre aux pharmaciens de travailler en toute sérénité. Les forces de police sont sensibilisées et attentives à toute demande d'intervention en la matière, gage d'une forte réactivité dès qu'un problème est signalé. Le passage de patrouilles de police aux abords des officines de pharmacie, par exemple, ainsi que les prises de contact régulières, permettent d'éviter nombre d'incivilités et d'incidents. Chaque incident rapporté est traité. De même, la protection des pharmaciens et des professions exposées est un sujet d'attention et de mobilisation pour les forces de gendarmerie. E *En écho au bilan*

annuel de l'ordre national des pharmaciens, il convient néanmoins de préciser que la gendarmerie nationale évalue l'évolution des faits constatés à l'encontre des officines de pharmacie, en zone gendarmerie nationale, qui ont progressé de 18,37 % en 2023. 385 faits supplémentaires ont ainsi été constatés, concernant principalement les vols à l'étalage. Les infractions subies par les pharmaciens sont majoritairement constituées de vols (41 % des faits constatés) et d'escroqueries ou faux (37 %). Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes représentent quant à elles 6 % de l'ensemble des infractions constatées. Les départements les plus concernés par cette délinquance sont majoritairement urbains et/ou densément peuplés (Gironde, Loire-Atlantique, Haute-Garonne, Isère, Hérault, Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône, Manche, Ain et Gard - comprenant entre 94 et 50 faits constatés en 2023) ; les départements plus ruraux étant moins impactés (5 faits constatés dans les Ardennes et 1 dans le Territoire de Belfort en 2023). L'État et les professionnels de la santé travaillent en partenariat depuis plusieurs années afin d'améliorer la prévention et la lutte contre les violences, tant à l'égard des établissements de santé qu'au profit des professionnels exerçant hors des structures hospitalières (protocole santé-sécurité-justice du 10 juin 2010). Un protocole national relatif à la sécurité des professionnels de santé a également été signé le 20 avril 2011 entre, d'une part, les ministres chargés de la santé, de l'intérieur et de la justice, et, d'autre part, les représentants des professionnels de santé (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers, etc.). Toujours en application, ce protocole a permis de franchir une nouvelle étape dans ce partenariat. Il prévoit la mise en oeuvre de mesures destinées à améliorer la prévention et la gestion des violences et incivilités et à permettre une poursuite plus systématique des auteurs de violences. Ce protocole fait l'objet d'une déclinaison départementale adaptée aux territoires et aux différentes professions et d'un suivi par la direction des entreprises et partenariats de sécurité et des armes (DEPSA) du ministère. En complément, le ministère de l'intérieur a également élaboré et mis à disposition des ordres un guide pratique pour la sécurité des professionnels de santé. En application de ces protocoles, l'accent est porté sur la prévention situationnelle, avec la possibilité de recourir aux conseils dispensés par les référents ou correspondants sûreté de la police nationale. A l'instar de ceux de la préfecture de police, ceux des services déconcentrés de la direction générale de la police nationale (DGPN) délivrent des conseils visant à prévenir et réduire les vulnérabilités des établissements. Ces conseils en sûreté doivent permettre aux pharmaciens d'envisager les adaptations organisationnelles et matérielles nécessaires à la préservation ou au rétablissement de la sécurité et de la tranquillité. Le réseau local des plus de 250 référents sûreté (compétence départementale) et des plus de 650 correspondants sûreté (positionnés dans les circonscriptions de police nationale) en poste dans les directions départementales, interdépartementales et territoriales de la police nationale (DDPN, DIPN et DTPN) peut ainsi être sollicité par les pharmaciens qui souhaitent renforcer la sécurité de leur officine. De plus, les référents sûreté de la police nationale, comme le les référents sûreté de la gendarmerie nationale, assistent également les communes qui souhaitent installer ou développer un dispositif de vidéoprotection, en réalisant un diagnostic de vidéoprotection. Ceux-ci permettent d'élaborer un schéma d'implantation des caméras de voie publique destiné à prévenir et mieux lutter contre la délinquance, en prenant en compte, notamment, l'existence de commerces dits exposés, par exemple les officines de pharmacie. Dans le cadre du partenariat avec les pharmaciens, la direction nationale de la sécurité publique (DNSP) est par exemple intervenue le 27 janvier 2024 au Congrès national des pharmaciens pour évoquer la sécurisation et la mise en sûreté des officines, afin de poursuivre cette démarche de sensibilisation. En cohérence, les référents sûreté des groupements de gendarmerie départementale délivrent des conseils humains, organisationnels et techniques, à titre gracieux, afin de réduire les vulnérabilités constatées des établissements et sont donc des acteurs clés du dispositif de prévention technique de la malveillance adapté aux pharmaciens dans les territoires. L'engagement de la gendarmerie aux côtés des officines pharmaceutiques se traduit également dans certains départements par la signature d'une convention avec l'ordre local des pharmaciens pour fortifier leurs actions de prévention et de lutte contre les agressions et les vols. La direction générale de la gendarmerie nationale et l'ordre des pharmaciens sont en lien étroit et échangent régulièrement sur les difficultés rencontrées par les pharmaciens et laborantins, et plus largement tous les personnels de santé. Afin de prévenir les agressions, la gendarmerie ouvre aux pharmaciens la possibilité de s'inscrire dans sa base de données de sécurité publique en tant que « profession menacée » (module SIP-BDSP : sécurisation des interventions et demandes de protection de la base départementale de sécurité publique). Elle met également à leur disposition l'application Opération Tranquillité Entreprises et Commerces (OTEC) qui permet de référencer l'officine, de signaler des situations sensibles telles que l'absence d'occupation des locaux ou une arrivée massive de produits onéreux ou recherchés, et de prévenir ainsi les cambriolages et vol par agression ou menace. En effet, ces informations directement accessibles aux gendarmes leur permettent d'orienter les patrouilles en surveillance générale vers les sites jugés sensibles, et facilitent la rapidité des interventions en cas de besoin. Le ministre de l'intérieur a fait du renforcement de la sécurité du quotidien une priorité, notamment par une présence accrue des patrouilles sur la voie publique et la mise en oeuvre de véritables plans départementaux de restauration de la sécurité du quotidien. Cette nouvelle politique de lutte contre la délinquance bénéficiera nécessairement aux commerces de proximité

que sont aussi les officines. Des mesures seront également prises pour permettre une véritable montée en puissance des polices municipales, qui seront ainsi en mesure de davantage s'engager dans la sécurisation de l'espace public et la lutte contre la délinquance.

### 3. Liste de rappel des questions

*auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires (1737)*

#### PREMIER MINISTRE (1)

N° 01998 Nathalie Goulet.

#### ACTION PUBLIQUE, FONCTION PUBLIQUE ET SIMPLIFICATION (32)

N°s 00118 Jean-Luc Ruelle ; 00225 Frédérique Puissat ; 00335 Jean-Michel Arnaud ; 00434 Lauriane Josende ; 00483 Laurent Burgoa ; 00536 Françoise Dumont ; 00593 Else Joseph ; 00623 Patricia Schillinger ; 00662 Marie-Jeanne Bellamy ; 00678 Gilbert-Luc Devinaz ; 00877 Marie-Pierre Richer ; 00898 Céline Brulin ; 00911 Denis Bouad ; 01060 Céline Brulin ; 01191 Françoise Dumont ; 01204 Aymeric Durox ; 01222 Olivier Paccaud ; 01298 Jean-Jacques Michau ; 01351 Jean-François Longeot ; 01371 Jean-François Longeot ; 01594 Bruno Rojouan ; 01617 Hervé Maurey ; 01668 Christine Herzog ; 01685 Alain Cadec ; 01686 Alain Cadec ; 01818 Christine Herzog ; 01837 Jean-Raymond Hugonet ; 02049 Dominique Vérien ; 02090 Édouard Courtial ; 02129 Jean-Michel Arnaud ; 02134 Jean-Michel Arnaud ; 02136 Jean-Michel Arnaud.

#### AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (93)

N°s 00130 Laurent Burgoa ; 00178 Nadia Sollogoub ; 00179 Nadia Sollogoub ; 00203 Nadia Sollogoub ; 00243 Nathalie Goulet ; 00244 Nathalie Goulet ; 00297 André Reichardt ; 00319 Mélanie Vogel ; 00334 Alain Joyandet ; 00341 Frédérique Puissat ; 00372 Sabine Drexler ; 00373 Marie-Claude Lermytte ; 00375 Sabine Drexler ; 00376 Marie-Claude Lermytte ; 00412 Marie-Claude Lermytte ; 00484 Laurent Burgoa ; 00485 Anne Ventalon ; 00500 Laurent Burgoa ; 00512 Franck Montaugé ; 00533 Didier Mandelli ; 00576 Florence Blatrix Contat ; 00587 Lauriane Josende ; 00597 Samantha Cazebonne ; 00631 Guislain Cambier ; 00683 Frédérique Espagnac ; 00721 Kristina Pluchet ; 00727 David Ros ; 00755 Éric Gold ; 00832 Jean-Gérard Paumier ; 00883 Céline Brulin ; 00885 Céline Brulin ; 00899 Daniel Salmon ; 00900 Daniel Salmon ; 00927 Sebastien Pla ; 00928 Sebastien Pla ; 00952 Catherine Dumas ; 00954 Catherine Dumas ; 00992 Philippe Paul ; 01016 Alain Duffourg ; 01046 Philippe Folliot ; 01050 Philippe Folliot ; 01058 Franck Menonville ; 01098 Hervé Maurey ; 01169 Cathy Apourceau-Poly ; 01172 Laurence Harribey ; 01188 Michel Savin ; 01234 Cyril Pellevat ; 01382 Pauline Martin ; 01384 Pauline Martin ; 01388 Pauline Martin ; 01395 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01418 Marie-Claude Varailas ; 01431 Cédric Chevalier ; 01468 Bruno Belin ; 01471 Christine Herzog ; 01474 Christine Herzog ; 01532 Serge Mérillou ; 01544 Christine Herzog ; 01568 Bruno Rojouan ; 01573 Bruno Rojouan ; 01595 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01646 Dominique Estrosi Sassone ; 01654 Antoine Lefèvre ; 01712 Bruno Belin ; 01713 Bruno Belin ; 01751 Pascal Allizard ; 01759 Else Joseph ; 01805 Daniel Laurent ; 01812 Christine Herzog ; 01846 Jean-Yves Roux ; 01854 Jean-Baptiste Blanc ; 01864 Jean-Baptiste Blanc ; 01888 Jean-Claude Anglars ; 01909 Évelyne Perrot ; 01916 Jean-Pierre Corbisez ; 01954 Sylviane Noël ; 01958 Laurent Burgoa ; 01986 Nicole Bonnefoy ; 01990 Grégory Blanc ; 02006 François Bonhomme ; 02015 François Bonhomme ; 02033 Marie-Pierre Monier ; 02045 Guislain Cambier ; 02060 Dominique Vérien ; 02095 Bruno Rojouan ; 02100 Jean-Claude Tissot ; 02123 Jean-Michel Arnaud ; 02125 Jean-Michel Arnaud ; 02139 Didier Mandelli ; 02142 Daniel Gremillet ; 02152 Mélanie Vogel ; 02162 Pauline Martin ; 02172 Anne Ventalon.

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉCENTRALISATION (215)

N°s 00100 Else Joseph ; 00102 Rémy Pointereau ; 00150 Pierre-Jean Verzelen ; 00153 Sylviane Noël ; 00171 Kristina Pluchet ; 00182 Sebastien Pla ; 00219 Mireille Jouve ; 00246 Laurence Muller-Bronn ; 00266 Max Brisson ; 00270 Max Brisson ; 00275 Nathalie Goulet ; 00283 Max Brisson ; 00290 Max Brisson ; 00296 Max Brisson ; 00298 Max Brisson ; 00300 Max Brisson ; 00301 Max Brisson ; 00304 Jean-Jacques Panunzi ; 00305 Alain Joyandet ; 00307 Alain Joyandet ; 00315 Alain Joyandet ; 00323 Alain

Joyandet ; 00336 Alain Joyandet ; 00337 Alain Joyandet ; 00364 Marie-Claude Lermytte ; 00366 Hugues Saury ; 00374 Marie-Claude Lermytte ; 00406 Michelle Gréaume ; 00407 Marie-Claude Lermytte ; 00420 Jean-Claude Anglars ; 00424 Olivier Bitz ; 00429 Olivier Bitz ; 00435 Jean-Claude Anglars ; 00436 Lauriane Josende ; 00453 Alain Marc ; 00458 Alain Marc ; 00489 Laurent Burgoa ; 00499 Laurent Burgoa ; 00502 Else Joseph ; 00527 Laurent Burgoa ; 00541 Nadège Havet ; 00562 Else Joseph ; 00565 Else Joseph ; 00567 Else Joseph ; 00568 Else Joseph ; 00574 Lauriane Josende ; 00575 Florence Blatrix Contat ; 00585 Michaël Weber ; 00589 Pierre-Jean Verzelen ; 00590 Pierre-Jean Verzelen ; 00594 Marie-Pierre Monier ; 00617 Patricia Schillinger ; 00618 Patricia Schillinger ; 00626 Guislain Cambier ; 00636 Étienne Blanc ; 00664 Marie-Jeanne Bellamy ; 00698 Aymeric Durox ; 00703 Aymeric Durox ; 00708 Aymeric Durox ; 00716 Sébastien Fagnen ; 00718 Kristina Pluchet ; 00763 Marie-Jeanne Bellamy ; 00765 Éric Gold ; 00780 Anne-Sophie Romagny ; 00831 Jean-Gérard Paumier ; 00833 Jean-Gérard Paumier ; 00864 Alain Duffourg ; 00869 Marie-Pierre Richer ; 00873 Marie-Pierre Richer ; 00906 Denis Bouad ; 00909 Denis Bouad ; 00915 Denis Bouad ; 00922 Alexandra Borchio Fontimp ; 00924 Sebastien Pla ; 00943 Hervé Maurey ; 00961 Catherine Dumas ; 00963 Hervé Maurey ; 00971 Hervé Maurey ; 00975 Hervé Maurey ; 01007 Philippe Paul ; 01008 Hervé Maurey ; 01010 Hervé Maurey ; 01013 Hervé Maurey ; 01017 Hervé Maurey ; 01018 Hervé Maurey ; 01024 Hervé Maurey ; 01026 Hervé Maurey ; 01032 Hervé Maurey ; 01036 Stéphane Sautarel ; 01042 Hervé Maurey ; 01045 Hervé Maurey ; 01065 Hervé Maurey ; 01075 Hervé Maurey ; 01083 Hervé Maurey ; 01092 Hervé Maurey ; 01117 Stéphane Sautarel ; 01121 Annie Le Houerou ; 01125 Annie Le Houerou ; 01136 Marie Mercier ; 01146 Pascal Savoldelli ; 01150 Mickaël Vallet ; 01170 Jean-Claude Anglars ; 01190 Philippe Folliot ; 01228 Daniel Laurent ; 01232 Michel Canévet ; 01242 Hervé Maurey ; 01255 Sylviane Noël ; 01265 Éric Kerrouche ; 01270 Éric Gold ; 01272 Else Joseph ; 01302 Jean-Jacques Michau ; 01331 Didier Marie ; 01341 Nadia Sollogoub ; 01345 Jean-François Longeot ; 01353 Jean-François Longeot ; 01361 Jean-François Longeot ; 01379 Pauline Martin ; 01392 Laure Darcos ; 01394 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01397 Laure Darcos ; 01399 Laure Darcos ; 01400 Laure Darcos ; 01401 Laure Darcos ; 01402 Pierre Barros ; 01404 Pierre Barros ; 01428 Laurent Burgoa ; 01434 Sebastien Pla ; 01469 Christine Herzog ; 01472 Christine Herzog ; 01473 Christine Herzog ; 01477 Christine Herzog ; 01479 Christine Herzog ; 01482 Christine Herzog ; 01483 Christine Herzog ; 01484 Christine Herzog ; 01486 Christine Herzog ; 01487 Christine Herzog ; 01502 Christine Herzog ; 01505 Christine Herzog ; 01506 Christine Herzog ; 01509 Christine Herzog ; 01536 Rémi Cardon ; 01538 Christine Herzog ; 01539 Corinne Féret ; 01540 Christine Herzog ; 01542 Christine Herzog ; 01545 Christine Herzog ; 01546 Christine Herzog ; 01547 Christine Herzog ; 01548 Christine Herzog ; 01549 Christine Herzog ; 01551 Christine Herzog ; 01552 Christine Herzog ; 01553 Christine Herzog ; 01579 Bruno Rojouan ; 01590 Hervé Marseille ; 01596 Sylvie Vermeillet ; 01608 Christine Herzog ; 01611 Hervé Maurey ; 01613 Hervé Maurey ; 01621 Hervé Maurey ; 01643 Philippe Grosvalet ; 01663 Damien Michallet ; 01667 Christine Herzog ; 01674 Philippe Grosvalet ; 01683 Alain Cadec ; 01697 Jean-Marie Mizzon ; 01700 Jean-Marie Mizzon ; 01702 Jean-Marie Mizzon ; 01703 Jean-Marie Mizzon ; 01706 Olivier Bitz ; 01711 Bruno Belin ; 01714 Marion Canalès ; 01729 Christopher Szczurek ; 01755 Hervé Maurey ; 01775 Alain Joyandet ; 01780 Michel Canévet ; 01789 Patrick Chaize ; 01800 Christine Herzog ; 01803 Christine Herzog ; 01808 Christine Herzog ; 01811 Christine Herzog ; 01814 Christine Herzog ; 01815 Christine Herzog ; 01816 Christine Herzog ; 01820 Christine Herzog ; 01821 Christine Herzog ; 01824 Christine Herzog ; 01825 Christine Herzog ; 01832 Christine Herzog ; 01853 Jean-Baptiste Blanc ; 01856 Jean-Baptiste Blanc ; 01870 Louis Vogel ; 01871 Louis Vogel ; 01882 Jean-Baptiste Blanc ; 01884 Guy Benarroche ; 01889 Christine Herzog ; 01891 Catherine Belrhiti ; 01904 Fabien Genet ; 01924 Marie-Claude Lermytte ; 01944 Sylviane Noël ; 01947 Sylviane Noël ; 01948 Sylviane Noël ; 01950 Sylviane Noël ; 01952 Sylviane Noël ; 01972 Hervé Maurey ; 02025 Mathieu Darnaud ; 02044 Laurent Burgoa ; 02094 Christopher Szczurek ; 02115 Pierre Médevielle ; 02147 Jean-Michel Arnaud ; 02159 Alexandra Borchio Fontimp ; 02171 Christine Herzog ; 02182 Michel Savin ; 02185 Hugues Saury.

### ARMÉES (10)

N<sup>os</sup> 00175 Pauline Martin ; 00186 Sebastien Pla ; 00360 Sabine Drexler ; 00409 Marie-Claude Lermytte ; 00706 Aymeric Durox ; 00935 Philippe Folliot ; 00937 Philippe Folliot ; 00972 Catherine Dumas ; 01044 Philippe Folliot ; 01295 Mickaël Vallet.

**AUTONOMIE ET HANDICAP (25)**

N<sup>os</sup> 00758 Éric Gold ; 00781 Christine Lavarde ; 00834 Jean-Gérard Paumier ; 00876 Marie-Pierre Richer ; 00879 Marie-Pierre Richer ; 00969 Hervé Maurey ; 01002 Catherine Dumas ; 01004 Catherine Dumas ; 01009 Catherine Dumas ; 01025 Stéphane Sautarel ; 01037 Stéphane Sautarel ; 01056 Hervé Maurey ; 01062 Éric Gold ; 01104 Ian Brossat ; 01119 Pierre Barros ; 01182 Marie Mercier ; 01317 Jérôme Darras ; 01356 Patrice Joly ; 01450 Sebastien Pla ; 01452 Amel Gacquerre ; 01492 Marie-Do Aeschlimann ; 01526 Colombe Brossel ; 01665 Catherine Dumas ; 01730 Nadia Sollogoub ; 01772 Vincent Capo-Canellas.

**COMMERCE, ARTISANAT, PME, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (2)**

N<sup>os</sup> 00548 Franck Montaugé ; 01441 Sebastien Pla.

**COMMERCE EXTÉRIEUR ET FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (7)**

N<sup>os</sup> 00847 Olivia Richard ; 01067 Olivia Richard ; 01168 Mélanie Vogel ; 01438 Sebastien Pla ; 01875 Mélanie Vogel ; 01957 Serge Mérillou ; 02110 Fabien Gay.

**CULTURE (7)**

N<sup>os</sup> 00185 Sebastien Pla ; 00986 Catherine Dumas ; 01416 Marie-Claude Varailles ; 01863 Jean-Baptiste Blanc ; 01966 Jean Hingray ; 02055 Dominique Vérien ; 02075 Ian Brossat.

**COMPTES PUBLICS (61)**

N<sup>os</sup> 00095 Pascale Gruny ; 00096 Pascale Gruny ; 00097 Pascale Gruny ; 00101 Denis Bouad ; 00106 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00124 Else Joseph ; 00134 Sabine Drexler ; 00188 Sebastien Pla ; 00197 Sebastien Pla ; 00199 Sebastien Pla ; 00262 Max Brisson ; 00306 Max Brisson ; 00333 Alain Joyandet ; 00340 Frédérique Puissant ; 00357 Hervé Maurey ; 00400 Philippe Bas ; 00403 Michelle Gréaume ; 00421 Olivier Bitz ; 00501 Nicole Bonnefoy ; 00591 Else Joseph ; 00793 Anne-Sophie Romagny ; 00804 Anne-Sophie Romagny ; 00807 Anne-Sophie Romagny ; 00821 Annick Billon ; 00825 Michaël Weber ; 00838 Pierre Ouzoulias ; 00895 Daniel Salmon ; 01003 Hervé Maurey ; 01070 Hervé Maurey ; 01073 Hervé Maurey ; 01084 Hervé Maurey ; 01086 Hervé Maurey ; 01156 Jocelyne Antoine ; 01220 Nathalie Goulet ; 01248 Éric Gold ; 01249 Cyril Pellevat ; 01251 Hervé Maurey ; 01305 Évelyne Renaud-Garabedian ; 01334 François Bonhomme ; 01349 Patrice Joly ; 01362 Jean-François Longeot ; 01429 Sebastien Pla ; 01461 Claude Malhuret ; 01657 Jacqueline Eustache-Brinio ; 01681 Alain Cadec ; 01710 Bruno Belin ; 01762 Pascal Allizard ; 01785 Michel Canévet ; 01804 Christine Herzog ; 01836 Jean-Raymond Hugonet ; 01861 Jean-Baptiste Blanc ; 01872 Daniel Laurent ; 01917 Édouard Courtial ; 01940 Fabien Gay ; 01953 Sylviane Noël ; 01961 Daniel Laurent ; 02014 François Bonhomme ; 02050 Dominique Vérien ; 02089 Édouard Courtial ; 02121 Jean-Michel Arnaud ; 02145 Nicole Bonnefoy.

**ÉCONOMIE, FINANCES, SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE (105)**

N<sup>os</sup> 00109 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00229 Corinne Narassiguin ; 00257 Chantal Deseyne ; 00276 Annick Jacquemet ; 00302 André Reichardt ; 00317 Alain Joyandet ; 00348 Nathalie Goulet ; 00448 Serge Mérillou ; 00496 Laurent Burgoa ; 00508 Else Joseph ; 00520 Laurent Burgoa ; 00524 Laurent Burgoa ; 00526 Laurent Burgoa ; 00555 Else Joseph ; 00614 Patricia Schillinger ; 00676 Frédérique Espagnac ; 00717 Sébastien Fagnen ; 00723 Catherine Morin-Desailly ; 00746 Kristina Pluchet ; 00761 Marie-Jeanne Bellamy ; 00767 Éric Gold ; 00784 Anne-Sophie Romagny ; 00803 Cédric Chevalier ; 00808 Cédric Chevalier ; 00857 Yan Chantrel ; 00867 Alain Duffourg ; 00870 Marie-Pierre Richer ; 00919 Denis Bouad ; 00930 Sebastien Pla ; 00958 Catherine Dumas ; 00962 Catherine Dumas ; 00996 Hervé Maurey ; 01031 Hervé Maurey ; 01048 Philippe Folliot ; 01080 Hervé Maurey ; 01087 Hervé Maurey ; 01110 Patrick Chaize ; 01138 Marie Mercier ; 01141 Marie Mercier ; 01143 Mickaël Vallet ; 01145 Pascal Savoldelli ; 01148 Mickaël Vallet ; 01149 Mickaël Vallet ; 01151 Mickaël Vallet ; 01181 Franck Menonville ; 01205 Fabien Genet ; 01217 Olivier Paccaud ; 01224 Fabien Gay ; 01256 Cyril

Pellevat ; 01260 Cyril Pellevat ; 01271 Éric Gold ; 01273 Cathy Apourceau-Poly ; 01291 Hélène Conway-Mouret ; 01300 Jean-Jacques Michau ; 01303 Jean-Jacques Michau ; 01316 Jérôme Darras ; 01343 Viviane Malet ; 01352 Patrice Joly ; 01370 Max Brisson ; 01387 Pauline Martin ; 01393 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01406 Sylviane Noël ; 01421 Marie-Claude Varailles ; 01446 Sebastien Pla ; 01458 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01460 Claude Malhuret ; 01462 Claude Malhuret ; 01463 Claude Malhuret ; 01464 Claude Malhuret ; 01516 Dany Wattebled ; 01534 Fabien Genet ; 01541 Christine Herzog ; 01566 Michaël Weber ; 01587 Bruno Rojouan ; 01597 Audrey Linkenheld ; 01612 Hervé Maurey ; 01620 Hervé Maurey ; 01623 Hervé Maurey ; 01626 Hervé Maurey ; 01636 Jean-Pierre Corbisez ; 01640 Dominique Estrosi Sassone ; 01650 Sylvie Robert ; 01651 Arnaud Bazin ; 01666 Bruno Rojouan ; 01671 Christine Herzog ; 01722 Michel Canévet ; 01756 Jean Hingray ; 01761 Cédric Chevalier ; 01779 Michel Canévet ; 01835 Jean-Raymond Hugonet ; 01862 Jean-Baptiste Blanc ; 01876 Mélanie Vogel ; 01880 Fabien Gay ; 01905 Evelyne Corbière Naminzo ; 01936 Silvana Silvani ; 01960 Mickaël Vallet ; 02000 Hélène Conway-Mouret ; 02007 Philippe Paul ; 02022 Mathieu Darnaud ; 02030 Anne-Sophie Romagny ; 02099 Jean-Claude Tissot ; 02111 Hervé Maurey ; 02112 Hervé Maurey ; 02146 Laurent Burgoa ; 02168 Cédric Chevalier.

### ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (90)

N<sup>os</sup> 00093 Gérard Lahellec ; 00119 Jean-François Longeot ; 00135 Hugues Saury ; 00137 Serge Mérilou ; 00154 Sylviane Noël ; 00165 Nadège Havet ; 00183 Sebastien Pla ; 00263 Chantal Deseyne ; 00294 Nathalie Goulet ; 00313 Mélanie Vogel ; 00318 Alain Joyandet ; 00387 Michelle Gréaume ; 00388 Adel Ziane ; 00479 Laurent Burgoa ; 00506 Anne Ventalon ; 00519 Franck Montaugé ; 00531 Laurent Burgoa ; 00539 Nadège Havet ; 00549 Pierre-Antoine Levi ; 00596 Samantha Cazebonne ; 00629 Guislain Cambier ; 00652 Anne Souyris ; 00656 Anne Souyris ; 00744 André Reichardt ; 00757 David Ros ; 00768 David Ros ; 00794 Anne-Sophie Romagny ; 00826 Gilbert Bouchet ; 00849 Olivia Richard ; 00851 Olivia Richard ; 00852 Olivia Richard ; 00858 Yan Chantrel ; 00908 Denis Bouad ; 00931 Sebastien Pla ; 00988 Catherine Dumas ; 01038 Hervé Maurey ; 01061 Hervé Maurey ; 01128 Annie Le Houerou ; 01157 Jocelyne Antoine ; 01197 Colombe Brossel ; 01209 Fabien Genet ; 01284 Laure Darcos ; 01293 Sophie Briante Guillemont ; 01297 Fabien Gay ; 01323 Karine Daniel ; 01328 Jérôme Darras ; 01348 Jean-Claude Tissot ; 01369 Pascal Savoldelli ; 01386 Pauline Martin ; 01423 Pauline Martin ; 01430 Sylvie Vermeillet ; 01437 Sebastien Pla ; 01496 Roger Karoutchi ; 01511 Jean-Claude Tissot ; 01524 Colombe Brossel ; 01527 Colombe Brossel ; 01659 Bruno Belin ; 01664 Damien Michallet ; 01680 Alain Cadec ; 01708 Bruno Belin ; 01750 Pascal Allizard ; 01770 Marie-Jeanne Bellamy ; 01777 Michel Canévet ; 01827 Christine Herzog ; 01841 Marie-Do Aeschlimann ; 01878 Christine Herzog ; 01915 Jean-Pierre Corbisez ; 01921 Nicole Duranton ; 01922 Nicole Duranton ; 01956 Laurent Burgoa ; 01985 Nicole Bonnefoy ; 01991 Kristina Pluchet ; 01994 Christine Herzog ; 02019 Marie-Claude Varailles ; 02020 Jérôme Darras ; 02031 Mathilde Ollivier ; 02052 Dominique Vérien ; 02054 Dominique Vérien ; 02056 Dominique Vérien ; 02059 Dominique Vérien ; 02066 Mathilde Ollivier ; 02068 Guillaume Gontard ; 02077 Sylviane Noël ; 02079 Lauriane Josende ; 02098 Jean-Claude Tissot ; 02141 Mathilde Ollivier ; 02143 Jérémy Bacchi ; 02160 Anne Ventalon ; 02177 Michaël Weber ; 02178 Pierre-Alain Roiron.

17

### ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (6)

N<sup>os</sup> 00108 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00843 Olivia Richard ; 01072 Olivia Richard ; 01448 Sebastien Pla ; 02004 Evelyne Corbière Naminzo ; 02041 Corinne Bourcier.

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (25)

N<sup>os</sup> 00196 Sebastien Pla ; 00207 Jean-Marie Mizzon ; 00245 Laurence Muller-Bronn ; 00522 Véronique Guillotin ; 00611 Pierre Ouzoulias ; 00712 Aymeric Durox ; 00748 David Ros ; 00750 David Ros ; 00802 Anne-Sophie Romagny ; 00923 Sebastien Pla ; 01020 Alain Duffourg ; 01161 Pascal Savoldelli ; 01167 Pierre Ouzoulias ; 01199 Colombe Brossel ; 01493 Marie-Do Aeschlimann ; 01592 Bruno Rojouan ; 01593 Bruno Rojouan ; 01656 Adel Ziane ; 01739 Nadia Sollogoub ; 01744 Pascal Allizard ; 01828 Christine Herzog ; 01931 Édouard Courtial ; 01969 Max Brisson ; 01993 Stéphane Piednoir ; 02117 Sophie Briante Guillemont.

**EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES (21)**

N<sup>os</sup> 00107 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00110 Jean-Luc Ruelle ; 00128 Sophie Briante Guillemont ; 00139 Sophie Briante Guillemont ; 00148 Sophie Briante Guillemont ; 00151 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00184 Sebastien Pla ; 00215 Pierre Ouzoulias ; 00408 Antoine Lefèvre ; 00610 Jean-Luc Ruelle ; 01227 Fabien Gay ; 01292 Sophie Briante Guillemont ; 01307 Jean-Luc Ruelle ; 01344 Jean-François Longeot ; 01512 Rachid Temal ; 01528 Colombe Brossel ; 01937 Hélène Conway-Mouret ; 02009 Philippe Paul ; 02070 Mathilde Ollivier ; 02170 Ian Brossat ; 02186 Jean Hingray.

**FRANCOPHONIE ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX (1)**

N<sup>o</sup> 01445 Sebastien Pla.

**INDUSTRIE ET ÉNERGIE (59)**

N<sup>os</sup> 00396 Joshua Hochart ; 00440 Serge Mérillou ; 00464 Laurent Burgoa ; 00467 Lauriane Josende ; 00521 Franck Montaugé ; 00544 Pierre-Antoine Levi ; 00559 Else Joseph ; 00607 Fabien Gay ; 00707 Kristina Pluchet ; 00731 Aymeric Durox ; 00737 Audrey Bélim ; 00785 Anne-Sophie Romagny ; 00830 Céline Brulin ; 00865 Alain Duffourg ; 00901 Jean-Luc Fichet ; 00939 Hervé Maurey ; 00976 Hervé Maurey ; 01011 Philippe Paul ; 01029 Hervé Maurey ; 01040 Hervé Maurey ; 01088 Hervé Maurey ; 01089 Hervé Maurey ; 01091 Rémy Pointereau ; 01097 Hervé Maurey ; 01139 Marie-Arlette Carlotti ; 01171 Patrick Chauvet ; 01173 Guillaume Gontard ; 01192 Guillaume Gontard ; 01200 Guillaume Gontard ; 01226 Fabien Gay ; 01233 Stéphane Sautarel ; 01239 Cyril Pellevat ; 01258 Éric Gold ; 01266 Éric Kerrouche ; 01268 Éric Gold ; 01309 Didier Marie ; 01332 Brigitte Micouveau ; 01364 Fabien Genet ; 01365 Fabien Genet ; 01413 Fabien Gay ; 01439 Sebastien Pla ; 01440 Sebastien Pla ; 01519 Dany Wattebled ; 01598 Audrey Linkenheld ; 01625 Hervé Maurey ; 01627 Jean-Michel Arnaud ; 01688 Fabien Gay ; 01689 Anne-Catherine Loisier ; 01754 Pascal Allizard ; 01765 Pascal Martin ; 01786 Pauline Martin ; 01822 Christine Herzog ; 01847 Jean-Yves Roux ; 01907 Philippe Folliot ; 01945 Sylviane Noël ; 01977 Hervé Maurey ; 02029 Mathieu Darnaud ; 02131 Jean-Michel Arnaud ; 02135 Jean-Michel Arnaud.

**INTÉRIEUR (148)**

N<sup>os</sup> 00125 Hugues Saury ; 00159 Nadège Havet ; 00164 Nadège Havet ; 00181 Sebastien Pla ; 00226 Corinne Narassiguin ; 00255 Annick Jacquemet ; 00282 Mireille Jouve ; 00299 André Reichardt ; 00314 Max Brisson ; 00320 Alain Joyandet ; 00326 Mélanie Vogel ; 00363 Sabine Drexler ; 00365 Sabine Drexler ; 00367 Sabine Drexler ; 00369 Sabine Drexler ; 00392 Michelle Gréaume ; 00411 Marie-Claude Lermytte ; 00417 Françoise Dumont ; 00419 Françoise Dumont ; 00422 Françoise Dumont ; 00430 Françoise Dumont ; 00452 Laurent Burgoa ; 00457 Laurent Burgoa ; 00463 Serge Mérillou ; 00465 Nicole Bonnefoy ; 00472 Alain Marc ; 00473 Patrice Joly ; 00475 Alain Marc ; 00480 Alain Marc ; 00491 Laurent Burgoa ; 00493 Alain Marc ; 00498 Else Joseph ; 00523 Brigitte Micouveau ; 00528 Laurent Burgoa ; 00545 Pierre-Antoine Levi ; 00547 Pierre-Antoine Levi ; 00569 Else Joseph ; 00570 Lauriane Josende ; 00616 Patricia Schillinger ; 00620 Guislain Cambier ; 00627 Guislain Cambier ; 00630 Guislain Cambier ; 00632 Patrick Chaize ; 00637 Étienne Blanc ; 00648 Cédric Vial ; 00651 Frédérique Espagnac ; 00671 Stéphane Ravier ; 00710 Aymeric Durox ; 00725 Aymeric Durox ; 00739 Khalifé Khalifé ; 00774 Christine Lavarde ; 00799 Cédric Chevalier ; 00820 Sylvie Valente Le Hir ; 00823 Michaël Weber ; 00837 Pierre Ouzoulias ; 00848 Olivia Richard ; 00871 Marie-Pierre Richer ; 00878 Marie-Pierre Richer ; 00904 Sebastien Pla ; 00905 Sebastien Pla ; 00907 Sebastien Pla ; 00925 Sebastien Pla ; 00934 Philippe Folliot ; 00938 Hervé Maurey ; 00944 Catherine Dumas ; 00953 Catherine Dumas ; 00978 Catherine Dumas ; 00991 Catherine Dumas ; 01047 Hervé Maurey ; 01096 Hervé Maurey ; 01103 Ian Brossat ; 01109 Patrick Chaize ; 01164 Pascal Savoldelli ; 01165 Alexandra Borchio Fontimp ; 01185 Henri Cabanel ; 01187 Henri Cabanel ; 01189 Philippe Folliot ; 01198 Colombe Brossel ; 01214 Nadia Sollogoub ; 01236 Cyril Pellevat ; 01238 Cyril Pellevat ; 01241 Hervé Maurey ; 01254 Sylviane Noël ; 01299 Jean-Jacques Michau ; 01306 Kristina Pluchet ; 01321 Didier Marie ; 01330 Brigitte Micouveau ; 01336 Hélène Conway-Mouret ; 01339 Jean-François Longeot ; 01342 Stéphane Ravier ; 01358 Jean-François Longeot ; 01366 Viviane Malet ; 01372 Jean-François Longeot ; 01417 Marie-

Claude Varailas ; 01422 Pauline Martin ; 01435 Sebastien Pla ; 01498 Else Joseph ; 01555 Corinne Féret ; 01567 Fabien Genet ; 01569 Bruno Rojouan ; 01570 Bruno Rojouan ; 01575 Bruno Rojouan ; 01576 Bruno Rojouan ; 01589 Hervé Marseille ; 01630 Christian Bruyen ; 01639 Dominique Estrosi Sassone ; 01653 Sylvie Robert ; 01673 Daniel Laurent ; 01690 Bruno Belin ; 01735 Nadia Sollogoub ; 01737 Nadia Sollogoub ; 01738 Nadia Sollogoub ; 01740 Anne Souyris ; 01745 Pascal Allizard ; 01747 Pascal Allizard ; 01748 Pascal Allizard ; 01768 Sabine Drexler ; 01809 Christine Herzog ; 01817 Christine Herzog ; 01831 Christine Herzog ; 01843 Jean-Yves Roux ; 01852 Jean-Baptiste Blanc ; 01857 Jean-Baptiste Blanc ; 01899 Olivier Bitz ; 01900 Jérôme Durain ; 01918 Jean-Claude Anglars ; 01930 Édouard Courtial ; 01942 Sylviane Noël ; 01943 Nathalie Goulet ; 01965 Jean-François Longeot ; 01973 Hervé Maurey ; 01975 Hervé Maurey ; 01976 Hervé Maurey ; 01983 Daniel Gremillet ; 01996 Brigitte Devésa ; 02002 Claude Kern ; 02016 Saïd Omar Oili ; 02027 Mathieu Darnaud ; 02043 Patrick Chaize ; 02047 Alexandra Borchio Fontimp ; 02058 Dominique Vérien ; 02071 Mathilde Ollivier ; 02084 Jean-Michel Arnaud ; 02109 Jean-Claude Tissot ; 02126 Jean-Michel Arnaud ; 02140 Valérie Boyer ; 02155 Anne Ventalon ; 02163 Pauline Martin.

### INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET NUMÉRIQUE (11)

N<sup>os</sup> 00681 Marianne Margaté ; 00719 Kristina Pluchet ; 00728 David Ros ; 00762 David Ros ; 00994 Catherine Dumas ; 01012 Catherine Dumas ; 01099 Hervé Maurey ; 01318 Karine Daniel ; 01447 Sebastien Pla ; 01530 Marie-Pierre Monier ; 01874 Nadège Havet.

### JUSTICE (42)

N<sup>os</sup> 00144 Hugues Saury ; 00180 Sebastien Pla ; 00261 Annick Jacquemet ; 00384 Hervé Maurey ; 00466 Laurent Burgoa ; 00507 Florence Lassarade ; 00530 Laurent Burgoa ; 00639 Étienne Blanc ; 00640 Étienne Blanc ; 00641 Étienne Blanc ; 00644 Anne Souyris ; 00650 Anne Souyris ; 00753 Éric Gold ; 00860 Olivia Richard ; 01115 Annie Le Houerou ; 01203 Guillaume Gontard ; 01313 Didier Marie ; 01350 Patrice Joly ; 01354 Patrice Joly ; 01408 Pierre Barros ; 01466 Christine Herzog ; 01475 Rémy Pointereau ; 01554 Corinne Féret ; 01586 Bruno Rojouan ; 01591 Bruno Rojouan ; 01614 Hervé Maurey ; 01615 Hervé Maurey ; 01618 Hervé Maurey ; 01676 Fabien Genet ; 01707 Corinne Narassiguin ; 01792 Nicole Bonnefoy ; 01887 Guy Benarroche ; 01927 Marie-Claude Lermytte ; 01928 Marie-Claude Lermytte ; 01932 Patrice Joly ; 02051 Dominique Vérien ; 02064 Dominique Vérien ; 02103 Jean-Claude Tissot ; 02161 Michaël Weber ; 02165 Étienne Blanc ; 02174 Jérôme Darras ; 02175 Pierre-Alain Roiron.

### LOGEMENT (78)

N<sup>os</sup> 00191 Sebastien Pla ; 00201 Nadia Sollogoub ; 00209 Catherine Belrhiti ; 00212 Antoine Lefèvre ; 00216 Michaël Weber ; 00217 Mireille Jouve ; 00222 Mireille Jouve ; 00286 Nathalie Goulet ; 00338 Alain Joyandet ; 00344 Nathalie Goulet ; 00359 Hervé Maurey ; 00378 Hervé Maurey ; 00423 Jean-Claude Anglars ; 00449 Serge Mérillou ; 00462 Laurent Burgoa ; 00468 Nicole Bonnefoy ; 00537 Jocelyne Antoine ; 00551 Franck Montaugé ; 00571 Else Joseph ; 00572 Florence Blatrix Contat ; 00579 Florence Blatrix Contat ; 00583 Michaël Weber ; 00603 Samantha Cazebonne ; 00635 Étienne Blanc ; 00646 Anne Souyris ; 00691 Marianne Margaté ; 00695 Brigitte Micouveau ; 00696 Marianne Margaté ; 00726 Sébastien Fagnen ; 00747 Khalifé Khalifé ; 00752 David Ros ; 00756 Éric Gold ; 00810 Cédric Chevalier ; 00822 Michaël Weber ; 00929 Sebastien Pla ; 00981 Catherine Dumas ; 01055 Hervé Maurey ; 01063 Hervé Maurey ; 01105 Patrick Chaize ; 01152 Mickaël Vallet ; 01162 Pascal Savoldelli ; 01201 Guillaume Gontard ; 01212 Fabien Genet ; 01229 Fabien Gay ; 01235 Cyril Pellevat ; 01240 Hervé Maurey ; 01243 Hervé Maurey ; 01277 Evelyne Corbière Naminzo ; 01329 Brigitte Micouveau ; 01376 Jean-François Longeot ; 01407 Pierre Barros ; 01409 Pierre Barros ; 01419 Marie-Claude Varailas ; 01451 Pascal Savoldelli ; 01494 Marie-Do Aeschlimann ; 01514 Dany Wattebled ; 01521 Dany Wattebled ; 01525 Colombe Brossel ; 01565 Ian Brossat ; 01581 Bruno Rojouan ; 01583 Bruno Rojouan ; 01606 Audrey Linkenheld ; 01610 Hervé Maurey ; 01635 Michelle Gréaume ; 01672 Christian Bruyen ; 01684 Alain Cadec ; 01701 Jean-Marie Mizzon ; 01709 Bruno Belin ; 01766 Amel Gacquerre ; 01855 Jean-Baptiste Blanc ; 01883 Guy Benarroche ; 01906 Hussein Bourgi ; 01919 Christian Bruyen ; 01974 Hervé Maurey ; 02008 Cathy Apourceau-Poly ; 02086 Jean-Claude Anglars ; 02128 Jean-Michel Arnaud ; 02150 Jean-Michel Arnaud.

**MÉMOIRE ET ANCIENS COMBATTANTS (4)**

N<sup>os</sup> 00415 Cathy Apourceau-Poly ; 01178 Henri Cabanel ; 01449 Sebastien Pla ; 01873 Philippe Paul.

**OUTRE-MER (4)**

N<sup>os</sup> 00198 Sebastien Pla ; 00749 Pascal Savoldelli ; 01280 Dominique Théophile ; 01894 Lana Tetuanui.

**RELATIONS AVEC LE PARLEMENT (2)**

N<sup>os</sup> 01398 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01412 Fabien Gay.

**RURALITÉ (28)**

N<sup>os</sup> 00091 Michaël Weber ; 00160 Brigitte Micouveau ; 00328 Philippe Grosvalet ; 00428 Jean-Claude Anglars ; 00470 Serge Mérillou ; 00481 Laurent Burgoa ; 00642 Cédric Vial ; 00679 Frédérique Espagnac ; 00720 Kristina Pluchet ; 00766 David Ros ; 00798 Anne-Sophie Romagny ; 00800 Anne-Sophie Romagny ; 00913 Sebastien Pla ; 00965 Catherine Dumas ; 01021 Hervé Maurey ; 01126 Annie Le Houerou ; 01211 Fabien Genet ; 01432 Sebastien Pla ; 01507 Christine Herzog ; 01543 Christine Herzog ; 01771 Vincent Capo-Canellas ; 01798 Christine Herzog ; 01826 Christine Herzog ; 01895 Catherine Belhiti ; 01938 Anne-Catherine Loisier ; 01988 Jean-Jacques Panunzi ; 02151 Franck Menonville ; 02166 Michaël Weber.

**SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS (352)**

N<sup>os</sup> 00099 Philippe Tabarot ; 00104 Sylviane Noël ; 00114 Jean-Luc Ruelle ; 00122 Jean-Luc Ruelle ; 00129 Hugues Saury ; 00131 Evelyne Corbière Naminzo ; 00133 Sabine Drexler ; 00141 Sophie Briante Guillemont ; 00166 Cathy Apourceau-Poly ; 00167 Cathy Apourceau-Poly ; 00168 Cathy Apourceau-Poly ; 00172 Kristina Pluchet ; 00173 Kristina Pluchet ; 00174 Pauline Martin ; 00177 Nadia Sollogoub ; 00189 Sebastien Pla ; 00213 Antoine Lefèvre ; 00214 Antoine Lefèvre ; 00218 Mireille Jouve ; 00220 Mireille Jouve ; 00232 Daniel Laurent ; 00233 Daniel Laurent ; 00238 Stéphane Demilly ; 00240 Stéphane Demilly ; 00251 Annick Jacquemet ; 00252 Annick Jacquemet ; 00253 Annick Jacquemet ; 00254 Annick Jacquemet ; 00256 Chantal Deseyne ; 00258 Annick Jacquemet ; 00259 Chantal Deseyne ; 00260 Annick Jacquemet ; 00264 Annick Jacquemet ; 00268 Chantal Deseyne ; 00269 Chantal Deseyne ; 00271 Annick Jacquemet ; 00274 Max Brisson ; 00278 Mireille Jouve ; 00281 Nathalie Goulet ; 00288 Mireille Jouve ; 00289 Mireille Jouve ; 00291 Mireille Jouve ; 00292 Mireille Jouve ; 00311 Mélanie Vogel ; 00316 Mélanie Vogel ; 00330 Alain Joyandet ; 00332 André Reichardt ; 00345 Anne-Sophie Romagny ; 00347 Nathalie Goulet ; 00350 Marie-Claude Lermytte ; 00354 Michelle Gréaume ; 00356 Hervé Maurey ; 00362 Sabine Drexler ; 00377 Marie-Claude Lermytte ; 00379 Michelle Gréaume ; 00380 Marie-Claude Lermytte ; 00381 Michelle Gréaume ; 00389 Adel Ziane ; 00391 Michelle Gréaume ; 00393 Michelle Gréaume ; 00398 Françoise Dumont ; 00399 Hugues Saury ; 00401 Michelle Gréaume ; 00402 Vincent Delahaye ; 00410 Marie-Claude Lermytte ; 00425 Olivier Bitz ; 00432 Anne Souyris ; 00433 Olivier Bitz ; 00437 Olivier Bitz ; 00439 Laurence Muller-Bronn ; 00441 Serge Mérillou ; 00447 Serge Mérillou ; 00455 Laurent Burgoa ; 00456 Françoise Dumont ; 00460 Patrice Joly ; 00461 Chantal Deseyne ; 00474 Laurent Burgoa ; 00476 Nicole Bonnefoy ; 00482 Françoise Dumont ; 00490 Alain Marc ; 00494 Alain Marc ; 00497 Nicole Bonnefoy ; 00505 Florence Lassarade ; 00509 Florence Lassarade ; 00516 Florence Lassarade ; 00517 Franck Montaugé ; 00525 Véronique Guillotin ; 00534 Laurent Burgoa ; 00540 Nadège Havet ; 00543 Else Joseph ; 00550 Franck Montaugé ; 00553 Jacqueline Eustache-Brinio ; 00557 Lauriane Josende ; 00561 Lauriane Josende ; 00566 Else Joseph ; 00578 Florence Blatrix Contat ; 00580 Michaël Weber ; 00595 Samantha Cazebonne ; 00605 Anne-Sophie Romagny ; 00606 Anne-Sophie Romagny ; 00612 Thierry Meignen ; 00619 Guislain Cambier ; 00622 Guislain Cambier ; 00625 Patricia Schillinger ; 00634 Patricia Schillinger ; 00643 Anne Souyris ; 00647 Frédérique Espagnac ; 00658 Patricia Schillinger ; 00660 Cédric Vial ; 00666 Cécile Cukierman ; 00668 Patricia Schillinger ; 00673 Cédric Vial ; 00674 Cécile Cukierman ; 00682 Marianne Margaté ; 00684 Brigitte Micouveau ; 00686 Brigitte Micouveau ; 00687 Marianne Margaté ; 00690 Brigitte Micouveau ; 00692 Marianne Margaté ; 00694 Marianne Margaté ; 00697 Brigitte Micouveau ; 00699 Aymeric Durox ; 00711 Aymeric Durox ; 00722 Catherine Morin-

Desailly ; 00732 Lauriane Josende ; 00738 Lauriane Josende ; 00741 Khalifé Khalifé ; 00745 Khalifé Khalifé ; 00764 Éric Gold ; 00769 Marion Canalès ; 00772 Sylvie Valente Le Hir ; 00775 Christine Lavarde ; 00782 Anne-Sophie Romagny ; 00786 Anne-Sophie Romagny ; 00787 Anne-Sophie Romagny ; 00801 Cédric Chevalier ; 00806 Anne-Sophie Romagny ; 00811 Anne-Sophie Romagny ; 00812 Cédric Chevalier ; 00814 Anne-Sophie Romagny ; 00815 Anne-Sophie Romagny ; 00816 Anne-Sophie Romagny ; 00818 Anne-Sophie Romagny ; 00819 Anne-Sophie Romagny ; 00827 Gilbert Bouchet ; 00835 Jean-Gérard Paumier ; 00836 Marianne Margaté ; 00844 Olivia Richard ; 00861 Alain Duffourg ; 00866 Alain Duffourg ; 00874 Marie-Pierre Richer ; 00890 Céline Brulin ; 00891 Céline Brulin ; 00897 Céline Brulin ; 00920 Denis Bouad ; 00932 Sebastien Pla ; 00936 Philippe Folliot ; 00940 Catherine Dumas ; 00947 Catherine Dumas ; 00957 Catherine Dumas ; 00970 Catherine Dumas ; 00973 Catherine Dumas ; 00979 Catherine Dumas ; 00984 Catherine Dumas ; 00987 Philippe Paul ; 00989 Philippe Paul ; 00990 Catherine Dumas ; 00993 Catherine Dumas ; 00995 Catherine Dumas ; 01022 Stéphane Sautarel ; 01030 Stéphane Sautarel ; 01033 Stéphane Sautarel ; 01035 Hervé Maurey ; 01041 François Bonhomme ; 01053 Brigitte Micouveau ; 01064 Hervé Maurey ; 01093 Hervé Maurey ; 01101 Hervé Maurey ; 01106 Patrick Chaize ; 01107 Patrick Chaize ; 01111 Gilbert Bouchet ; 01112 Gilbert Bouchet ; 01113 Annie Le Houerou ; 01118 Jean-Pierre Corbisez ; 01123 Annie Le Houerou ; 01127 Annie Le Houerou ; 01129 Annie Le Houerou ; 01131 Laurence Harribey ; 01133 Annie Le Houerou ; 01134 Jean-Pierre Corbisez ; 01147 Mickaël Vallet ; 01155 Jocelyne Antoine ; 01158 Alexandra Borchio Fontimp ; 01175 Christian Redon-Sarrazy ; 01180 Henri Cabanel ; 01183 Henri Cabanel ; 01208 Fabien Genet ; 01219 Anne-Sophie Romagny ; 01237 Cyril Pellevat ; 01244 Laure Darcos ; 01246 Cyril Pellevat ; 01250 Cyril Pellevat ; 01253 Cyril Pellevat ; 01259 Cyril Pellevat ; 01263 Michel Savin ; 01264 Éric Kerrouche ; 01269 Éric Gold ; 01275 Evelyne Corbière Naminzo ; 01276 Marianne Margaté ; 01278 Evelyne Corbière Naminzo ; 01294 Éric Kerrouche ; 01301 Jean-Jacques Michau ; 01310 Hugues Saury ; 01312 Jérôme Darras ; 01314 Jérôme Darras ; 01320 Didier Marie ; 01325 Jérôme Darras ; 01326 Jérôme Darras ; 01327 Jérôme Darras ; 01338 Patrice Joly ; 01347 Patrice Joly ; 01359 Jean-François Longeot ; 01360 Jean-François Longeot ; 01363 Viviane Malet ; 01368 Viviane Malet ; 01374 Jean-François Longeot ; 01375 Jean-François Longeot ; 01377 Pauline Martin ; 01380 Pauline Martin ; 01381 Pauline Martin ; 01385 Pauline Martin ; 01390 Pauline Martin ; 01410 Pierre Barros ; 01414 Marie-Claude Varailas ; 01425 Marie Mercier ; 01456 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01465 Christine Herzog ; 01476 Christine Herzog ; 01480 Christine Herzog ; 01481 Christine Herzog ; 01485 Christine Herzog ; 01489 Éric Gold ; 01490 Marie-Do Aeschlimann ; 01491 Marie-Do Aeschlimann ; 01508 Jean-Raymond Hugonet ; 01518 Dany Watted ; 01531 Lauriane Josende ; 01533 Corinne Féret ; 01562 Marie-Do Aeschlimann ; 01577 Bruno Rojouan ; 01578 Bruno Rojouan ; 01584 Bruno Rojouan ; 01585 Bruno Rojouan ; 01599 Franck Montaugé ; 01600 Audrey Linkenheld ; 01604 Audrey Linkenheld ; 01616 Hervé Maurey ; 01637 Dominique Estrosi Sassone ; 01638 Dominique Estrosi Sassone ; 01642 Dominique Estrosi Sassone ; 01645 Dominique Estrosi Sassone ; 01649 Arnaud Bazin ; 01658 Bruno Belin ; 01677 Laurence Muller-Bronn ; 01691 Philippe Mouiller ; 01692 Philippe Mouiller ; 01694 Jean Sol ; 01698 Jean-Marie Mizzon ; 01721 Jérôme Darras ; 01723 Nadia Sollogoub ; 01724 Nadia Sollogoub ; 01734 Nadia Sollogoub ; 01741 Pascal Allizard ; 01749 Pascal Allizard ; 01757 Mickaël Vallet ; 01763 Pascal Allizard ; 01773 Éric Gold ; 01774 Vincent Capo-Canellas ; 01778 Michel Canévet ; 01781 Michel Canévet ; 01782 Michel Canévet ; 01783 Michel Canévet ; 01788 Pauline Martin ; 01830 Christine Herzog ; 01834 Jean-Raymond Hugonet ; 01850 Jean-Yves Roux ; 01851 Hervé Gillé ; 01858 Jean-Baptiste Blanc ; 01865 Éric Kerrouche ; 01867 Patrice Joly ; 01877 Bernard Fialaire ; 01886 Olivier Paccaud ; 01897 Marie-Pierre Richer ; 01898 Annick Billon ; 01902 Jean-Michel Arnaud ; 01910 Évelyne Perrot ; 01914 Jean-Pierre Corbisez ; 01925 Audrey Linkenheld ; 01933 Marie Mercier ; 01934 Nicole Durantou ; 01935 Else Joseph ; 01946 Sylviane Noël ; 01955 Sylviane Noël ; 01962 Marie Mercier ; 01964 Patricia Demas ; 01967 Jean Hingray ; 01971 Catherine Dumas ; 01978 Hervé Maurey ; 01981 Marion Canalès ; 01984 Didier Marie ; 01989 Nadège Havet ; 01995 Brigitte Devésa ; 01997 Brigitte Devésa ; 02003 Véronique Guillotin ; 02011 François Bonhomme ; 02017 Jérôme Darras ; 02023 Mathieu Darnaud ; 02024 Mathieu Darnaud ; 02028 Mathieu Darnaud ; 02032 Jocelyne Guidez ; 02036 Patricia Demas ; 02037 Patricia Demas ; 02042 Patrick Chaize ; 02046 Alain Milon ; 02053 Dominique Vérien ; 02057 Dominique Vérien ; 02062 Dominique Vérien ; 02065 Dominique Vérien ; 02083 Laure Darcos ; 02085 Brigitte Micouveau ; 02087 Frédérique Gerbaud ; 02088 Jean-Luc Ruelle ; 02091 Patricia Schillinger ; 02092 Patricia Schillinger ; 02097 Michelle Gréaume ; 02101 Jean-Claude Tissot ; 02105 Jean-Claude Tissot ; 02113 Évelyne Renaud-Garabe-

dian ; 02116 Hugues Saury ; 02118 Arnaud Bazin ; 02127 Jean-Michel Arnaud ; 02133 Jean-Michel Arnaud ; 02138 Anne-Sophie Romagny ; 02144 Laurent Burgoa ; 02154 Anne Ventalon ; 02156 Anne Ventalon ; 02157 Anne Ventalon ; 02164 Pauline Martin ; 02167 Cédric Chevalier ; 02169 Anne Ventalon ; 02180 Laurence Harribey ; 02181 Christian Cambon.

### SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE (12)

N<sup>os</sup> 00195 Sebastien Pla ; 00584 Jacqueline Eustache-Brinio ; 01142 Marie Mercier ; 01215 Fabien Genet ; 01247 Fabien Gay ; 01261 Michel Savin ; 01357 Jean-François Longeot ; 01457 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01529 Marie-Pierre Monier ; 01696 Jean-Marie Mizzon ; 02122 Jean-Michel Arnaud ; 02130 Jean-Michel Arnaud.

### TOURISME (1)

N<sup>o</sup> 01443 Sebastien Pla.

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE, BIODIVERSITÉ, FORÊT, MER ET PÊCHE (110)

N<sup>os</sup> 00092 Michaël Weber ; 00149 Sebastien Pla ; 00152 Marie-Claude Varailas ; 00155 Sylviane Noël ; 00161 Nadège Havet ; 00169 Bruno Sido ; 00187 Sebastien Pla ; 00221 Mireille Jouve ; 00237 Stéphane Demilly ; 00267 Annick Jacquemet ; 00272 Nathalie Goulet ; 00279 Mireille Jouve ; 00284 Mireille Jouve ; 00285 Mireille Jouve ; 00309 Max Brisson ; 00324 Philippe Grosvalet ; 00329 Thierry Cozic ; 00331 Philippe Grosvalet ; 00358 Sabine Drexler ; 00361 Sabine Drexler ; 00371 Marie-Claude Lermytte ; 00442 Serge Mérillou ; 00486 Lauriane Josende ; 00492 Nicole Bonnefoy ; 00514 Franck Montaugé ; 00556 Patricia Schillinger ; 00573 Lauriane Josende ; 00582 Else Joseph ; 00588 Michaël Weber ; 00609 Serge Mérillou ; 00624 Guislain Cambier ; 00654 Frédérique Espagnac ; 00667 Lauriane Josende ; 00669 Patricia Schillinger ; 00689 Marianne Margaté ; 00705 Kristina Pluchet ; 00729 Aymeric Durox ; 00733 Lauriane Josende ; 00735 Lauriane Josende ; 00754 David Ros ; 00760 Marie-Jeanne Bellamy ; 00777 Christine Lavarde ; 00783 Anne-Sophie Romagny ; 00790 Anne-Sophie Romagny ; 00824 Michaël Weber ; 00880 Céline Brulin ; 00902 Jean-Luc Fichet ; 00916 Denis Bouad ; 00966 Hervé Maurey ; 01014 Rémi Féraud ; 01052 Hervé Maurey ; 01069 Hervé Maurey ; 01076 Hervé Maurey ; 01116 Jean-Pierre Corbisez ; 01122 Jean-Pierre Corbisez ; 01130 Jean-Pierre Corbisez ; 01140 Patrick Chaize ; 01144 Philippe Folliot ; 01166 Fabien Genet ; 01218 Olivier Paccaud ; 01225 Olivier Paccaud ; 01245 Laure Darcos ; 01282 Pascal Martin ; 01322 Didier Marie ; 01335 François Bonhomme ; 01411 Monique Lubin ; 01427 Sylvie Vermeillet ; 01436 Sebastien Pla ; 01467 Bruno Belin ; 01499 Christine Herzog ; 01501 Rémi Cardon ; 01503 Christine Herzog ; 01504 Christine Herzog ; 01522 Rémi Cardon ; 01558 Hervé Marseille ; 01559 Christine Bonfanti-Dossat ; 01561 Christine Bonfanti-Dossat ; 01588 Bruno Rojouan ; 01678 Alain Cadec ; 01679 Alain Cadec ; 01693 Jean Sol ; 01699 Jean-Marie Mizzon ; 01704 Jean-Marie Mizzon ; 01719 Max Brisson ; 01726 Nadia Sollogoub ; 01727 Lauriane Josende ; 01746 Pascal Allizard ; 01752 Pascal Allizard ; 01753 Hervé Maurey ; 01791 Éric Kerrouche ; 01794 Denise Saint-Pé ; 01797 Denise Saint-Pé ; 01829 Christine Herzog ; 01839 Jean-Raymond Hugonet ; 01842 Jean-Yves Roux ; 01844 Jean-Yves Roux ; 01885 Cédric Vial ; 01892 Patrick Chaize ; 01911 Michel Savin ; 01923 Patrick Chauvet ; 01970 Sylviane Noël ; 02012 François Bonhomme ; 02035 Nadège Havet ; 02048 Christian Bruyen ; 02061 Dominique Vérien ; 02078 Lauriane Josende ; 02107 Jean-Claude Tissot ; 02132 Jean-Michel Arnaud ; 02176 Didier Mandelli ; 02183 Pauline Martin.

### TRANSPORTS (43)

N<sup>os</sup> 00121 Cédric Chevalier ; 00204 Nadia Sollogoub ; 00206 Nadia Sollogoub ; 00351 Hervé Maurey ; 00370 Hervé Maurey ; 00405 Vincent Delahaye ; 00416 Thierry Meignen ; 00495 Alain Marc ; 00560 Lauriane Josende ; 00633 Patrick Chaize ; 00688 Marianne Margaté ; 00701 Aymeric Durox ; 00702 Aymeric Durox ; 00704 Aymeric Durox ; 00724 Sébastien Fagnen ; 00743 Audrey Bélim ; 00914 Sebastien Pla ; 00926 Sebastien Pla ; 00933 Guillaume Gontard ; 00945 Catherine Dumas ; 00946 Catherine Dumas ; 00974 Catherine Dumas ; 00998 Philippe Paul ; 01001 Philippe Paul ; 01028 Hervé Maurey ; 01049 Hervé Maurey ; 01078 Hervé Maurey ; 01095 Hervé Maurey ; 01108 Patrick

Chaize ; 01154 Jocelyne Antoine ; 01160 Pascal Savoldelli ; 01206 Fabien Genet ; 01257 Cyril Pellevat ; 01346 Viviane Malet ; 01470 Christine Herzog ; 01556 Catherine Dumas ; 01619 Hervé Maurey ; 01725 Nadia Sollogoub ; 01838 Jean-Raymond Hugonet ; 01859 Jean-Baptiste Blanc ; 01890 Jocelyne Antoine ; 02093 Marianne Margaté ; 02119 Jean-Marc Vayssouze-Faure.

### TRAVAIL ET EMPLOI (61)

N<sup>os</sup> 00194 Sebastien Pla ; 00211 Antoine Lefèvre ; 00223 Antoinette Guhl ; 00228 Corinne Narassiguin ; 00248 Annick Jacquemet ; 00355 Sabine Drexler ; 00385 Marie-Claude Lermytte ; 00404 Chantal Deseyne ; 00418 Jean-Claude Anglars ; 00478 Lauriane Josende ; 00529 Véronique Guillotin ; 00581 Michaël Weber ; 00586 Pierre-Jean Verzelen ; 00680 Frédérique Gerbaud ; 00700 Véronique Guillotin ; 00817 Anne-Sophie Romagny ; 00841 Yan Chantrel ; 00868 Alain Duffourg ; 00884 Céline Brulin ; 00886 Céline Brulin ; 00894 Céline Brulin ; 01015 Hervé Maurey ; 01023 Hervé Maurey ; 01027 Stéphane Sautarel ; 01043 Alain Duffourg ; 01077 Hervé Maurey ; 01196 Colombe Brossel ; 01223 Fabien Gay ; 01283 Sebastien Pla ; 01304 Jean-Jacques Michau ; 01315 Jérôme Darras ; 01367 Viviane Malet ; 01405 Pierre Barros ; 01420 Marie-Claude Varaillas ; 01478 Christine Herzog ; 01497 Sonia De La Provôté ; 01535 Corinne Féret ; 01564 Marie-Do Aeschlimann ; 01582 Bruno Rojouan ; 01641 Dominique Estrosi Sassone ; 01660 Bruno Belin ; 01661 Jean-Gérard Paumier ; 01662 Thierry Cozic ; 01670 Christine Herzog ; 01695 Jean Sol ; 01718 Jérôme Darras ; 01764 Patrick Chaize ; 01790 Marie-Lise Housseau ; 01799 Christine Herzog ; 01802 Christine Herzog ; 01860 Jean-Baptiste Blanc ; 01869 Louis Vogel ; 01912 Évelyne Renaud-Garabedian ; 01929 Pascal Allizard ; 01963 Jean Sol ; 02026 Mathieu Darnaud ; 02040 Corinne Bourcier ; 02072 Dominique De Legge ; 02081 Denis Bouad ; 02148 Jean-Michel Arnaud ; 02149 Jean-Michel Arnaud.

### TRAVAIL, SANTÉ, SOLIDARITÉS ET FAMILLES (81)

N<sup>os</sup> 00112 Jean-Luc Ruelle ; 00142 Marie-Claude Varaillas ; 00146 Frédérique Espagnac ; 00157 Sylviane Noël ; 00190 Sebastien Pla ; 00205 Jean-Marie Mizzon ; 00208 Antoine Lefèvre ; 00250 Laurence Muller-Bronn ; 00303 Max Brisson ; 00312 Alain Joyandet ; 00321 Alain Joyandet ; 00322 Alain Joyandet ; 00346 Michelle Gréaume ; 00353 Michelle Gréaume ; 00394 Philippe Bas ; 00395 Michelle Gréaume ; 00431 Olivier Bitz ; 00443 Françoise Dumont ; 00469 Laurent Burgoa ; 00477 Alain Marc ; 00511 Franck Montaugé ; 00513 Franck Montaugé ; 00659 Anne Souyris ; 00670 Patricia Schillinger ; 00693 Brigitte Micouveau ; 00715 Sylviane Noël ; 00742 Khalifé Khalifé ; 00788 Anne-Sophie Romagny ; 00813 Anne-Sophie Romagny ; 00875 Marie-Pierre Richer ; 00888 Céline Brulin ; 00896 Céline Brulin ; 00910 Sebastien Pla ; 00912 Sebastien Pla ; 00960 Catherine Dumas ; 00985 Philippe Paul ; 00999 Catherine Dumas ; 01034 Alain Duffourg ; 01039 Alain Duffourg ; 01057 Pierre-Jean Verzelen ; 01059 Éric Gold ; 01114 Annie Le Houerou ; 01132 Annie Le Houerou ; 01135 Jean-Pierre Corbisez ; 01186 Henri Cabanel ; 01213 Laure Darcos ; 01252 Cyril Pellevat ; 01340 Patrice Joly ; 01383 Pauline Martin ; 01391 Laure Darcos ; 01415 Marie-Claude Varaillas ; 01442 Sebastien Pla ; 01453 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01459 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01488 Éric Gold ; 01515 Rachid Temal ; 01550 Christine Herzog ; 01557 Hervé Marseille ; 01602 Audrey Linkenheld ; 01605 Audrey Linkenheld ; 01634 Bruno Rojouan ; 01675 Jean-Marie Mizzon ; 01682 Alain Cadec ; 01715 Marion Canalès ; 01717 Fabien Genet ; 01731 Nadia Sollogoub ; 01736 Nadia Sollogoub ; 01742 Pascal Allizard ; 01769 Amel Gacquerre ; 01833 Jean-Raymond Hugonet ; 01879 Patricia Schillinger ; 01881 Guislain Cambier ; 01893 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 01913 Jean-Pierre Corbisez ; 01959 Mickaël Vallet ; 01992 Audrey Linkenheld ; 02039 Corinne Bourcier ; 02073 Olivier Bitz ; 02102 Jean-Claude Tissot ; 02120 Jean-Michel Arnaud ; 02158 Anne Ventalon.